

**MBV & ASSOCIES**

39, avenue de Friedland  
75008 PARIS  
S.A. au capital de € 551.800

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**CONSEIL AUDIT & SYNTHESE**

Membre du réseau Ernst & Young  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense I  
S.A. au capital de € 108.800

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**KEYYO**

Société anonyme

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**MBV & ASSOCIES**

39, avenue de Friedland  
75008 PARIS  
S.A. au capital de € 551.800

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE**

Membre du réseau Ernst & Young  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense I  
S.A. au capital de € 108.800

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**KEYYO**

Société anonyme  
RCS Paris 390 081 156  
92-98, boulevard Victor Hugo  
92115 Clichy Cedex

---

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société KEYYO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe indique la méthode de comptabilisation à l'actif des frais de recherche et développement. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue pour activer ces frais et de sa correcte application ;
- Le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour comptabiliser à l'actif du bilan, les immobilisations incorporelles ainsi que celles relatives à leur dépréciation. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2012

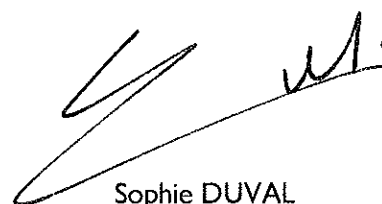
Les commissaires aux comptes

MBV & ASSOCIES



Etienne de BRYAS  
Associé

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE  
Membre du Réseau Ernst & Young



Sophie DUVAL  
Associée



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
31 DECEMBRE 2011**

## 1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

### ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE EN NORMES IFRS

#### Actif

Milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10	31/12/09
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations Incorporelles nettes	1a	1 953	1 546	779
Immobilisations corporelles nettes	1b	1 253	1 167	945
Instruments financiers	2			1 746
Actifs financiers nets	3	215	191	157
Autres créances				
Impôts différés actifs	22	333	331	40
<b>Total actifs non courants</b>		<b>3 754</b>	<b>3 235</b>	<b>3 667</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks et encours nets	4	198	238	140
Créances clients nettes	5	1 593	1 701	1 728
Actifs financiers nets courants	3	50		364
Autres créances	6	1 103	1 083	1 200
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	4 798	3 754	1 983
<b>Total actifs courants</b>		<b>7 742</b>	<b>6 776</b>	<b>5 415</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 496</b>	<b>10 011</b>	<b>9 082</b>

#### Passif

<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		992	946	864
Prime d'émission		6 466	5 413	3 921
Réserves consolidées		644	826	-1 505
Report à nouveau		-1 794	-1 195	
Résultat de la période		284	-789	1 026
Actions d'autocontrôle		-187	-268	-392
<b>Total capitaux propres</b>		<b>6 405</b>	<b>4 933</b>	<b>3 914</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Dettes financières non courantes	8	93	20	21
Avantages du personnel	9	32	25	21
Impôts différés passifs	22			
Autres passifs	13			38
<b>Total passifs non courants</b>		<b>125</b>	<b>45</b>	<b>80</b>
<b>Passifs courants</b>				
Dettes financières courantes	8	3	83	2
Provisions	10	35	36	120
Fournisseurs	11	2 861	3 129	3 473
Dettes fiscales et sociales	12	1 316	1 256	1 189
Autres passifs	13	751	529	304
<b>Total passifs courants</b>		<b>4 966</b>	<b>5 033</b>	<b>5 088</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 496</b>	<b>10 011</b>	<b>9 082</b>

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL EN NORMES IFRS

Milliers d'euros	Notes	31/12/11	31/12/10	Variation	%	31/12/09	Variation	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>14</b>	<b>22 602</b>	<b>20 370</b>	<b>2 232</b>	<b>11,0</b>	<b>18 408</b>	<b>1 962</b>	<b>10,7</b>
Coût des services et produits consommés	15	-13 029	-11 527	-1 502	13,0	-11 252	-275	2,4
Autres charges externes	16	-3 486	-2 914	-572	19,6	-2346	-568	24,2
Impôts et taxes		-369	-287	-82	28,6	-244	-43	17,6
Charges de personnel	17	-4 083	-3 655	-428	11,7	-3 217	-438	13,6
Dotations aux amortissements nettes		-1196	-797	-399	50,1	-591	-206	34,9
Dotations aux provisions nettes	18	-199	-341	142	-41,6	-131	-210	160,3
Autres produits et charges	19	-33	-261	228	-87,4	296	-557	n/s
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>207</b>	<b>588</b>	<b>-381</b>	<b>-64,8</b>	<b>923</b>	<b>-335</b>	<b>n/s</b>
Dont résultat opérationnel récurrent	20	626	866	-240	-27,7	750	116	n/s
Charges financières nettes	21	25	-1642	1667	-101,5	60	-1702	n/s
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence								
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôts sur les résultats</b>		<b>232</b>	<b>-1 053</b>	<b>1 285</b>	<b>-122</b>	<b>983</b>	<b>-2 036</b>	<b>n/s</b>
Impôt sur le résultat	22	52	264	-212	-80	43	221	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>284</b>	<b>-789</b>	<b>1 073</b>	<b>-136</b>	<b>1 026</b>	<b>-1 815</b>	<b>n/s</b>
<b>Résultat net après impôts des activités abandonnées</b>								
<b>Résultat net</b>		<b>284</b>	<b>-789</b>	<b>1 073</b>	<b>-136</b>	<b>1 026</b>	<b>-1 815</b>	<b>n/s</b>
<b>Résultat net revenant</b>								
- aux actionnaires de la Société		284	-789	1 073	-136	1 026	-	n/s
- aux intérêts minoritaires		-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net par action</b>								
- des activités poursuivies	23	0,09	- 0,28	-	-	0,38	-	-
- dilué des activités poursuivies	23	0,09	- 0,28	-	-	0,38	-	-
<b>Résultat net par action de l'ensemble consolidé</b>								
- de l'ensemble consolidé	23	0,09	- 0,28	-	-	0,38	-	-
- dilué de l'ensemble consolidé	23	0,09	- 0,28	-	-	0,38	-	-

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Milliers d'euros	Part du groupe					Capitaux - propres - part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux		
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>							
Capitaux propres au 31 décembre 2008	786	3 176	-861	-1 508		1 593	1 593
Changement des méthodes comptables							
Capitaux propres au 31 décembre 2008 corrigé	786	3 176	-861	-1 508		1 593	1 593
Opérations sur capital	78	745				823	823
Opérations des titres auto-détenus			469		3	472	472
Résultat net de l'exercice				1 026		1 026	1 026
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	864	3 921	-392	-482	3	3 914	3 914
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 31 décembre 2009	864	3 921	-392	-482	3	3 914	3 914
Changement des méthodes comptables							
Capitaux propres au 31 décembre 2009 corrigé	864	3 921	-392	-482	3	3 914	3 914
Opérations sur capital	82	1 492				1 574	1 574
Opérations des titres auto-détenus			124			124	124
Résultat net de l'exercice				-789		-789	-789
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	946	5 413	-268	-1 271	3	4 823	4 823
Variation de périmètre				110		110	110
Capitaux propres au 31 décembre 2010	946	5 413	-268	-1 161	3	4 933	4 933
Changement des méthodes comptables							
Capitaux propres au 31 décembre 2010 corrigé	946	5 413	-268	-1 161	3	4 933	4 933
Opérations sur capital	46	1 053				1 099	1 099
Opérations des titres auto-détenus			81	11	-3	89	89
Résultat net de l'exercice				284		284	284
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	992	6 466	-187	-866		6 405	6 405
Variation de périmètre							
Capitaux propres au 31 décembre 2011	992	6 466	-187	-866		6 405	6 405

## TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Milliers d'euros

31/12/2011 31/12/2010 31/12/2009

<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>				
+ Résultat net revenant aux actionnaires de la société	A	284	-789	1 026
- Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité :	B	1 078	2 951	517
- / + Dotations nettes aux amortissements sur Immobilisations		1 144	1 275	404
- / + Plus et moins values de cession d'immobilisation		18	21	2
- / + Dotations aux provisions des actifs courants		-90	-62	323
- / + Dotations aux provisions des actifs non-courants			1 796	
- / + Dotations aux provisions des passifs non-courants				
- / + Dotations aux provisions des passifs courants		6	19	-124
- / + Autres variations *			-98	-88
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	<b>A-B</b>	<b>1 362</b>	<b>2 162</b>	<b>1 543</b>
+ Coût de l'endettement financier net				4
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)				0
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité		175	128	522
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>C</b>	<b>1 537</b>	<b>2 290</b>	<b>2 069</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-826	-1 851	-972
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles				
- Acquisitions d'immobilisations financières		-794		-1 846
+ Cessions d'immobilisations financières			17	440
+ / - Variation des prêts et avances consentis				
+ / - Variation de périmètre		155	-336	0
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement				-24
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>D</b>	<b>-1 465</b>	<b>-2 170</b>	<b>-2 402</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>				
+ Augmentation ou (-) diminution du capital		1 099	1 574	831
+ Augmentation d'emprunt				
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)		-45		-3
- Intérêts financiers nets versés (y compris location financement)				-1
+ / - Variation des comptes courants (hors groupe)			-5	-96
+ / - Variation des avances conditionnées		-2		5
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations de financement				
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>E</b>	<b>1 052</b>	<b>1 569</b>	<b>736</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</b>				
Trésorerie à l'ouverture (D)	F	3 672	1 983	1 580
Trésorerie de clôture (E)	G	4 796	3 672	1 983
<b>Variation de trésorerie nette (A+B+C = D-E)</b>		<b>1 124</b>	<b>1 689</b>	<b>403</b>

\* les autres variations concernent essentiellement le reclassement des pertes sur créances irrécouvrables en dotations aux provisions des actifs courants



## 2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

### 2.1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

KEYYO est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

Les actions sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621 et sous le nouveau code mnémonique ALKFY.

La société KEYYO est un des premiers opérateurs de téléphonie sur IP en France ayant fait le choix, en 2005, du protocole SIP. Elle maîtrise une architecture 100% IP développée par ses équipes de Recherche & Développement, à partir de technologies ouvertes.

Le groupe Keyyo s'adresse à diverses cibles :

- Les entreprises avec des offres IP centrex, de trunking SIP, de collecte 08AB et de téléphonie mobile.
- Les particuliers avec des offres de téléphonie en majorité à l'international
- Les opérateurs avec des offres fixes et mobiles en marque blanche.

L'acquisition d'A-Tribu télécom en 2011 permet à Keyyo d'ouvrir sa première agence en province.

Keyyo soutiendra financièrement le développement sur 2012 de cette filiale.

En date du 12 Avril 2012, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de KEYYO pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Ces états seront soumis à l'approbation des actionnaires de KEYYO lors de leur Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le xx juin 2012.

### 2.2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe KEYYO intégraient au 31 décembre 2009 une co-entreprise, la société Bladiphone créée en janvier 2007, seule société filiale de KEYYO, détenue à hauteur de 42 % de son capital. Après avoir fait l'acquisition des 58% restant du capital de Bladiphone, le conseil d'administration a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de la société Bladiphone par une transmission universelle de patrimoine qui a été réalisée au 16 décembre 2010.

Le 30 juillet 2010, KEYYO a fait l'acquisition de 100% de la société Mobcel, opérateur de réseau mobile virtuel. Depuis fin 2010, la dénomination de cette société est KEYYO MOBILE.

Le 26 octobre 2011, Keyyo a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu Telecom, opérateur de réseau spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPF et PML.

Le périmètre s'établit au 31 décembre 2011 comme suit :

Nom de la société	Forme Juridique	% d'intérêts	Méthode de consolidation
<b>KEYYO (société mère)</b> 92-98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy	SA	100 %	IG
<b>KEYYO MOBILE</b> 92-98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy	SAS	100 %	IG
<b>A-TRIBU TELECOM</b> 2 rue du Champ VAUTIER 55000 TANNOIS	SAS	100 %	IG

Courant 2009, la société KEYYO a pris une participation de moins de 5% dans la société Normaction. KEYYO disposait d'un siège au conseil d'administration de Normaction.

Compte tenu de la mise en liquidation de la société Normaction au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, cette participation, non consolidée, a été intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice 2010. A la date d'arrêté de ces comptes annuels, il n'y a pas eu d'évolution connue sur la liquidation des sociétés du groupe Normaction.

### **2.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

- **Augmentation de capital :**

Le 28 septembre 2011, le directeur général a procédé à la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire suite à la décision du conseil d'administration du 23 septembre 2011.

Cette augmentation s'est élevée à 1,1 millions d'euros (dont 46 K€ de nominal et 1.061 K€ de prime d'émission), ce qui porte le capital de Keyyo à 992.172,16 euros composé de 3 100 538 titres.

Les modalités d'augmentation de capital étaient les suivantes :

- prix de souscription : 7,72 € par action (soit une prime d'émission de 7,40 € par action)
- nombre de nouvelles actions émises : 143.396

Cette opération, qui a été réalisée dans le cadre de la loi TEPA, avait pour objectif d'élargir le flottant et de renforcer la flexibilité financière de la société, afin notamment d'accélérer sa croissance organique et de pouvoir, le cas échéant, financer des acquisitions.

Désormais, le capital de la société Keyyo est donc composé de 3.100.538 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 992.172,16 euros.

- **Acquisition de la société A TRIBU TELECOM :**

Le 26 octobre 2011, Keyyo a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu telecom, opérateur telecom spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME.

Basé près de Bar-le-Duc (Meuse), A-Tribu est un acteur régional bien implanté qui connaît un développement constant de son activité depuis sa création en 2007.

Cette opération ciblée s'inscrit pleinement dans la stratégie de croissance du Groupe et offre à Keyyo les avantages suivants :

- Ouverture de la première agence commerciale Keyyo en province qui va couvrir la région Est de la France,
- l'apport immédiat de 200 nouveaux clients fidélisés représentant près de 2 000 utilisateurs finaux,
- la réalisation d'un chiffre d'affaires récurrent estimé à environ 1 Million d'euros en 2012.

Cette société a été intégrée dans la consolidation à 100 % à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

## **2.4. BASE DE PRÉPARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

### **2.4.1. Principe généraux - Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'Euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du groupe KEYYO au 31 décembre 2011 ont été établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2011 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010, à l'exception des nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2011 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêt des comptes ont été appliqués. Il s'agit des normes suivantes :

- Amendement IAS 32 relatif au classement des droits de souscription émis, obligatoire à partir du 1er février 2010 ;
- IAS 24 révisée, relative aux informations à fournir au titre des transactions avec parties liées, obligatoire à partir du 1er janvier 2011 ;
- Amendements IFRIC 14, « paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal », obligatoire à partir du 1er janvier 2011 ;
- IFRIC 19, « extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres », obligatoire à partir du 1er juillet 2010.

Par ailleurs, le groupe KEYYO n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'au titre des exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2011. Il s'agit des normes et interprétations :

- Amendements IAS 1 "Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)", obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012, non encore adoptée par l'Union européenne ;
- IAS 27 révisée, relative aux états financiers individuels, obligatoire à partir du 1er janvier 2013, non encore adoptée par l'Union européenne ;
- IAS 28 révisée, relative aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises, obligatoire à partir du 1er janvier 2013, non encore adoptée par l'Union européenne ;
- Amendement IAS 32 relatif à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers, obligatoire à partir du 1er février 2014 ;
- Amendement IFRS 7 relatif à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers, obligatoire à partir du 1er janvier 2013 ;
- IFRS 9, « Instruments financiers », obligatoire à partir du 1er janvier 2015, non encore adoptée par l'Union européenne ;
- IFRS 10, « États financiers consolidés », obligatoire à partir du 1er janvier 2013, non encore adoptée par l'Union européenne ;
- IFRS 11, « Partenariats », obligatoire à partir du 1er janvier 2013, non encore adoptée par l'Union européenne ;
- IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », obligatoire à partir du 1er janvier 2013, non encore adoptée par l'Union européenne ;
- IFRS 13, « Évaluation de la juste valeur », obligatoire à partir du 1er janvier 2013, non encore adoptée par l'Union européenne ;

### **2.4.2. Principes de présentation**

Conformément à la norme IAS 1 révisée, le groupe a présenté un bilan (« tableau de la situation financière ») et un compte de résultat (« État du résultat global ») à l'ouverture de l'exercice comparatif.

### 2.4.3. Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses déterminées par la Direction pour le calcul de la valeur des actifs, passifs, charges et produits de l'exercice. Le Groupe révisé ses estimations régulièrement, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent sensiblement de ces estimations. Les estimations significatives réalisées par KEYYO pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- les évaluations retenues pour les tests des pertes de valeur notamment de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles
- l'évaluation des provisions
- l'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- la valorisation des options issues des plans de stock options

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, KEYYO révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

## 2.5. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti diminué d'éventuelles pertes de valeur.

#### Frais de recherche

Les frais de recherche sont passés en charges de l'exercice. Les frais de développement qui répondent à tous les critères d'activation édictés par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles » sont enregistrés en immobilisations incorporelles, à savoir :

- intention du Groupe ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;
- le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Frais de recherche et de développement	3 ans
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 « résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables » et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

#### Fonds de commerce, clientèle et droits au bail

Les fonds de commerce, clientèle et droits au bail ne sont pas amortis considérant que la durée d'utilité de la clientèle est indéterminée. Un test de dépréciation annuel de la valeur nette comptable de ces actifs, est effectué à la date de clôture par rapport au marché sur la base d'une valorisation déterminée par un multiple de marge brute ou de chiffre d'affaires.

Pour l'exercice 2011, une dépréciation de 250 K€ a été constatée sur la clientèle Bladiphone, ainsi qu'une dépréciation de 15 K€ sur les fonds de commerce de téléboutique.

### **Regroupement d'entreprises (IFRS3 révisée)**

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

#### Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition comptabilisé est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Charge financière nette ».

### **Immobilisations corporelles (IAS 16)**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou d'entrée dans le Groupe sous déduction des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur. En application d'IAS 16, le coût de l'immobilisation comprend tous les frais accessoires d'achats.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

<b>Nature des biens immobilisés</b>	<b>Durée</b>
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, Informatique, Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

### **Les contrats de location (IAS 17)**

En application d'IAS 17, les immobilisations corporelles financées au moyen de contrat de location-financement sont présentées à l'actif pour leur valeur de marché. La dette correspondante est inscrite en dettes financières.

Tous les contrats qui au regard de cette norme ne transfèrent pas la majorité des risques, les avantages au preneur ou la propriété des éléments loués, sont considérés comme des contrats de location simple.

Les redevances versées au cours de l'exercice restent comptabilisées en charges.

Il n'y a pas au sein du Groupe de contrat de location « caché » tel que défini par IFRIC 4.

Les autres contrats sont comptabilisés comme des acquisitions de pleine propriété à crédit et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilisation, conformément aux méthodes décrites dans la note relative aux immobilisations corporelles.

#### **Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)**

Le Groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou indices laissent penser à un risque de perte de valeur, le Groupe pratique en complément des amortissements un test de dépréciation complémentaire basé sur la valeur de marché ou le cas échéant sur la valeur d'utilité de l'immobilisation incorporelle concernée.

#### **Actifs financiers (IAS 39)**

Les actifs financiers non courants comprennent essentiellement les dépôts de garanties versés aux propriétaires biens mobiliers et immobiliers loués, et les garanties versées aux clients. Conformément à l'IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Lorsque l'évaluation à la juste valeur conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est durable. Les actifs financiers courants comprennent essentiellement les comptes à terme qui ne sont pas disponibles à moins de 3 mois.

#### **Stocks et en-cours (IAS 2)**

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode FIFO et de leur valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en fonction de la valeur de réalisation des éléments stockés. La rotation du stock est rapide, le risque de perte de valeur est ainsi faible.

#### **Créances et autres actifs courants**

Les créances clients et autres actifs courants (créances sociales et fiscales, charges constatées d'avance, produit à recevoir) sont comptabilisées initialement pour leur montant brut correspondant à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

La dépréciation des créances et des autres actifs courants est basée sur une analyse individuelle des risques de non recouvrement.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend :

- les instruments et placements financiers, très liquides et présentant un risque de variation de valeur très limité. Ils sont évalués à la juste valeur, par contrepartie du résultat ;
- les comptes bancaires créditeurs (les découverts bancaires figurent au passif du bilan) ;
- les comptes de caisse.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture.

## Actions propres (IAS 32)

Selon l'IAS 32 « instruments financiers » : Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité.

De telles actions propres peuvent être acquises et détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres par application de l'IAS 32.

Au 31 décembre 2009, la société KEYYO détient un total de 130 802 titres d'autocontrôle pour une valeur de 464 793 € dont 16 266 titres relatifs au contrat de liquidité pour une valeur 55 847 €.

Au 31 décembre 2010, la société détient un total de 123 909 titres d'autocontrôle dont 9 373 titres relatifs au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008 pour une valeur de 51 903 €.

Au 31 décembre 2011, la société détenait un total de 83 645 titres d'autocontrôle dont 15 359 titres relatifs au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008 pour une valeur de 85 242 €.

## Dettes financières

Les emprunts sont évalués initialement à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'emprunt, puis à leur coût amorti. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est présentée en dette courante conformément à l'IAS 1.

## Avantages au personnel (IAS 19)

La provision constituée au titre des avantages au personnel concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite qui sont légalement dues aux salariés en France.

Le calcul se fait conformément à la norme IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de services en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieurs.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à sa valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La charge de l'exercice correspondant à la variation du coût des services rendus est constatée en charge de personnel, le coût de l'actualisation est comptabilisé en charge financière.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 5.5%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- taux de turnover : 10%
- Age de départ à la retraite : 60 ans

L'allongement de la durée du travail n'a pas un impact significatif sur le montant de la provision.

De plus, les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

#### **Autres avantages accordés aux salariés**

Les dépenses engagées au titre du DIF « droit individuel de formation » constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

L'autre avantage à long terme pouvant être accordé par le Groupe KEYYO concerne les médailles du travail. Cet avantage n'a pas été estimé du fait de l'âge moyen du personnel salarié.

#### **Provisions (IAS 37)**

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture, pourraient occasionner.

#### **Impôts différés (IAS 12)**

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Conformément à l'IAS 12 « impôts sur le résultat », ils sont comptabilisés selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition futurs adoptés en fin d'exercice. Le taux actuellement utilisé est le taux de droit commun de 33,33 %.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Au 30 juin 2010, le Groupe KEYYO ayant renoué avec les bénéfices, a décidé de comptabiliser un actif d'impôt de 259 K€ correspondant à une année de bénéfice. Cette évaluation a été conservée suite au résultat d'exploitation dégagé au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, le Groupe KEYYO bénéficie d'un déficit reportable de 12 426 K€ (11 281 K€ afférent à KEYYO, 1 122 K€ à KEYYO Mobile et 23K€ à A-Tribu Télécom).

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la clôture de chaque exercice et le cas, échéant, réévaluée ou réduite pour tenir compte des perspectives de bénéfice imposable permettant l'utilisation des actifs d'impôts différés.



### **Crédit d'impôt recherche (IAS 20)**

Le crédit d'impôt recherche est une incitation fiscale assimilable à une subvention. Il rentre donc dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Selon cette norme, il convient de procéder à une allocation du crédit d'impôt recherche selon que les dépenses de recherche sont comptabilisées à l'actif (Inscription en immobilisations incorporelles selon IAS 38) ou comptabilisées en résultat.

KFYYO immobilise ses frais de recherche et développement selon la norme IAS 38.

Par ailleurs, elle ne doit pas d'impôt sur les sociétés grâce au report important des déficits antérieurs.

Le crédit d'impôt doit donc être différé dans le temps sur la durée d'amortissement des frais de recherche et développement qui ont généré ce crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt de l'année 2011 s'élève à 161 K€. Le remboursement va être demandé au cours de l'année 2012. Ce crédit sera constaté en produit sur la durée d'amortissement des frais de recherche et développement y afférents sur 3 ans.

### **Résultat par action (IAS 33)**

Le Groupe KFYYO présente un résultat net par action.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est reconnu et présenté conformément à la norme IAS 18 « produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- la vente d'équipement est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur ;
- les revenus liés aux minutes téléphoniques prépayées sont pris en compte au fur et à mesure de la consommation réelle de ces minutes consommées par les clients. Des retraitements sont réalisés pour prendre en compte le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'utilisation de ces minutes (générant des coûts de trafic correspondant) ;
- les revenus des services à revenus et à coûts partagés (numéros à tarification spéciale) sont présentés nets de versements aux prestataires de ces services lorsque ce dernier a la responsabilité du service et détermine la tarification de l'abonné.

### **Dépenses publicitaires engagées pour le compte de tiers**

Les frais de publicité, de promotion, de communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses publicitaires engagées au bénéfice de fournisseurs de minutes dans le cadre d'opérations de coopérations publicitaires permettent au Groupe KFYYO de bénéficier d'un prix d'acquisition de minutes inférieur. En normes IFRS, ces dépenses publicitaires sont reclassées dans le poste « coût des services et produits consommés ».

### **Coûts des services et produits consommés**

Les coûts des services consommés comprennent le coût d'achat des minutes vendues, le coût d'achat des matériels vendus, ainsi que le coût des réseaux de distributions indirects et des frais de réseaux & d'hébergement.

## **2.5. INFORMATIONS SECTORIELLES**

### **Secteur s'activité**

Le Groupe KEYYO est organisé autour de quatre secteurs d'activité, gérés distinctement et dont les prestations offertes diffèrent :

- KEYYO Business ;
- KEYYO Home ;
- KEYYO Call shop ;
- KEYYO Mobile ;
- Opérateurs grands comptes.

Cette information sectorielle provient des tableaux de bord et indicateurs examinés régulièrement par la direction pour évaluer la performance du Groupe.

Le secteur d'activité « KEYYO Business » consiste en une offre destinée aux PME et TPE leur permettant de se passer du central téléphonique classique pour un service IP Centrex complet. Ce secteur comprend également le réseau de la télésurveillance et autres numéros spéciaux pour les entreprises.

L'activité « KEYYO Home » regroupe ainsi la vente directe de services d'accès aux particuliers, il s'agit essentiellement de services de présélection et d'accès en VoIP ainsi que de numéros spéciaux permettant des appels à moindre coût chez les particuliers.

Le secteur d'activité « KEYYO Call Shop » consiste en la fourniture aux téléboutiques présentes en France et à l'étranger de solutions de téléphonie sur IP. KEYYO dispose du plus important réseau de téléboutiques IP en France.

Le secteur d'activité « KEYYO Mobile » consiste en la fourniture aux PME et TPE d'un service de téléphonie mobile personnalisé, sur une gamme sélective de smartphones aux meilleurs prix. Keyyo mobile s'appuie sur la performance du réseau SFR.

Le secteur d'activité « Opérateur grands comptes » consiste essentiellement en la vente de minutes en marque Blanche ou d'activité de liaisons louées ou de call center à l'étranger et notamment par l'intermédiaire de la société Meditel, partenaire du Groupe KEYYO au Maroc.

### **Secteurs géographiques**

Le deuxième niveau d'analyse défini par le Groupe est le secteur géographique. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux relatifs aux autres secteurs géographiques.

Le Groupe KEYYO est organisé autour de deux secteurs géographiques :

- Europe ;
- Afrique.

### **Résultat sectoriel :**

Le résultat sectoriel n'est pas présenté dans les notes au bilan présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, le coût engendré pour établir cette information étant disproportionné par rapport à l'objectif de cette information.

A la date d'arrêté des comptes, le Groupe estime que l'application de la norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la dépréciation d'actifs.

## 2.6. NOTES SUR LE BILAN ACTIF ET PASSIF

### Note 1a : Immobilisations incorporelles

Milliers d'euros		Fonds de commerce, clientèle, droits au bail.	Marques, logiciels et brevets	Frais de R&D	Autres immob. Incorp.	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>						
	31-déc-09	230	295	1 038		1 563
Acquisitions		1 051	175	368		1 594
Cessions			-2			-2
	31-déc-10	1 281	468	1 406		3 155
Acquisitions			21	326		347
Changement de périmètre		704	1			705
Cessions			-18			-18
	31-déc-11	1 985	472	1 732		4 189
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>						
	31-déc-09		266	518		784
Dotations		523	24	278		825
Cessions						
	31-déc-10	523	290	796		1 609
Dotations		265	132	299		696
Changement de périmètre			1			1
Cessions		-52	-18			-70
	31-déc-11	736	405	1 095		2 236
<b>VALEURS NETTES</b>						
	31-déc-09	230	29	520		779
	31-déc-10	758	178	610		1 546
	31-déc-11	1 249	67	637		1 953

#### Fonds de commerce, clientèle et droits au bail

Le fonds commercial correspondait à l'acquisition en 2003 de deux droits au bail de téléboutiques (106 K€) et à l'acquisition en 2006, d'un fonds de commerce à Clichy (125 K€). Au regard de la valorisation réalisée en fin d'exercice, la dépréciation globale de ces actifs incorporels est 60 K€.

Au 15 décembre 2010, lors de la transmission universelle de patrimoine de la société Bladiphone, la clientèle de Bladiphone a été réévaluée à 823 K€ en application de la norme IFRS 3 révisée. Une provision de 426 K€ avait été passée pour constater la juste valeur déterminée sur la base d'un multiple de marge brute. Au 31 décembre 2011 une provision complémentaire de 250 K€ a été comptabilisée.

En juillet 2010, la société KEYYO a acquis l'intégralité de la participation de la société MOBEEL (devenue KEYYO Mobile). Cette acquisition a généré un écart d'acquisition d'un montant de 229 K€. Le test annuel de dépréciation n'a pas fait apparaître de perte de valeur.

En Octobre 2011, la société KEYYO a acquis l'intégralité de la participation de la société A-TRIBU TELECOM. Cette acquisition a généré un écart d'acquisition d'un montant de 569 K€. Un complément de prix éventuel de 135 K€ a été comptabilisé à la clôture, il a été estimé sur la base du chiffre d'affaires attendu au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012.

## Frais de recherche et développement

Depuis 2004, KEYYO immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre.

Au cours des exercices 2009 et 2010, les efforts de recherche et développement ont porté principalement sur les services IP Centrex du projet KEYYO, ainsi que sur les deux projets phares du « Poste Standardiste » et du « Panier Universel ». Ces développements ont été activés dans les comptes sociaux pour un montant de 346 K€ en 2009 et de 368 K€ en 2010.

Au cours de l'exercice 2011, les différents projets ont été continués, et un nouveau projet a débuté, les outils « Keyyo Suite ». Le montant des frais de recherche activés sur l'exercice 2011 s'élève à 326 K€.

Le montant des frais de développement activés par projet se présente comme suit :

en K€	2011	2010	2009
Archi SIP (IP CENTREX)	61	80	20
Conception d'une architecture redondante (back office)	-	-	-
IP CASH	-	14	9
Keyyo,	16	18	28
Extranet	75	100	79
Déploiement plateforme technique	12	15	12
Provisionnement	16	18	47
Billing	3	1	29
Kiss	5	3	101
Panier Universel	5	70	-
Poste Standardiste	67	40	-
NOKIA Enroll	-	9	-
Keyyo Suite	66	-	-
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>368</b>	<b>325</b>

## Note 1b : Immobilisations corporelles

Milliers d'euros	Terrain & Construction	Matériels et outillages industriels	Installations et agencements	Matériel de bureau, informatique et Callbox	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>						
31-déc-09		859	851	734	49	2 493
Acquisitions		466	15	191		672
Cessions						
31-déc-10		1 325	866	925	49	3 165
Acquisitions		55	226	218	10	509
Changement de périmètre	75			62	6	143
Cessions		-132	-6	-469	-1	-608
31-déc-11	75	1 248	1 086	736	64	3 209
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>						
31-déc-09		312	574	644	18	1 548
Dotations		230	111	101	8	450
Cessions						
31-déc-10		542	685	745	26	1 998
Dotations		258	54	180	9	501
Changement de périmètre	2			38	3	43
Cessions		-131	-5	-449	-1	-586
31-déc-11	2	669	734	514	37	1 956
<b>VALEURS NETTES</b>						
31-déc-09		547	277	90	31	945
31-déc-10		783	181	180	23	1 167
31-déc-11	73	579	352	222	27	1 253

## Note 2 : Instruments financiers

Milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Part non courante - Titres de participations	-	-	219
Part non courante - Obligations convertibles	-	-	1 527
Part courante - Titres de participations	-	-	-
Part courante - Obligations convertibles	-	-	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 746</b>

KEYYO détient au 31 décembre 2011, 141 223 actions de la société Normaction, pour une valeur brute de 245 K€. Cette participation est inférieure à 5 %.

KEYYO a souscrit auprès de Normaction, à deux emprunts obligataires convertibles en actions pour un montant total de 1,5 M€.

Compte tenu de la mise en liquidation de la société Normaction lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, ces deux éléments financiers restent intégralement provisionnés au 31 décembre 2011.

## Note 3 : Actifs financiers

Milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Part non courante - dépôts et cautionnements	215	191	157
Part non courante - Titres de participations	-	-	-
Part non courante - créances nettes rattachées à des participations	-	-	-
Part courante - dépôts et cautionnements	-	-	-
Part courante - Comptes à termes	50	-	-
Part courante - autres créances immobilisées	-	-	55
Part courante - créances nettes rattachées à des participations	-	-	309
<b>Total actifs financiers</b>	<b>265</b>	<b>191</b>	<b>521</b>
Part non courante	215	191	157
Part courante	50	-	364

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription de lignes auprès des opérateurs de téléphonie.

Les créances rattachées aux comptes courants en 2009 concernent la filiale Bladiphone qui était consolidée par intégration proportionnelle en 2009. Celle-ci a fait l'objet d'une dissolution par transmission universelle de patrimoine en date du 16 décembre 2010.

## Note 4 : Stocks et en-cours

Milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Stock de matériel Callbox	45	32	27
Stock de matériel Téléphonie Fixe	100	114	112
Stock de matériel Téléphonie Mobile	53	92	-
Stock divers	-	-	1
<b>Total Stock et en-cours</b>	<b>198</b>	<b>238</b>	<b>140</b>

Les stocks concernent principalement du matériel de téléphonie fixe et mobile.

#### Note 5 : Créances Clients et comptes rattachés

Milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients bruts	1 519	1 609	1 820
Provision pour dépréciation	- 621	- 707	- 765
Créances clients nets	898	902	1 055
Clients – factures à établir	717	857	785
Clients - avoirs à établir	- 22	- 58	- 112
<b>Total</b>	<b>1 593</b>	<b>1 701</b>	<b>1 728</b>

Malgré la forte augmentation de chiffre d'affaires, le poste client net reste stable par la mise en place d'une nouvelle procédure de recouvrement.

#### Note 6 : Actifs courants

Milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Acomptes sur immobilisations	-	50	-
Fournisseurs- Avoirs à recevoir	94	60	43
Créances sociales	32	19	15
Créances fiscales	600	613	643
Autres créances diverses	31	24	358
Charges constatées d'avance	346	317	141
<b>Total</b>	<b>1 103</b>	<b>1 083</b>	<b>1 200</b>

#### Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Compte à terme	3 459	2 000	
Trésorerie et équivalent trésorerie	588	92	686
Valeurs Mobilières de placements	751	1 662	1 297
<b>Total</b>	<b>4 798</b>	<b>3 754</b>	<b>1 983</b>

Les comptes à terme sont d'une durée de 1, 3, 6 et 36 mois. Pour les comptes à terme supérieurs à 3 mois, ils sont exerçable à tout moment sans pénalités conformément au contrat initial. En cas de sortie, il n'y a aucune pénalité due. La rémunération, en cas de sortie anticipée, serait identique à celle obtenue d'un placement sur 3 mois maximum.

#### Note 8 : Dettes financières

Milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dépôts et cautions reçus	93	20	21
Crédit à moyen terme			
Découverts bancaires	3	83	2
Location financement			
<b>Dettes financières totales</b>	<b>96</b>	<b>103</b>	<b>23</b>
Part à moins d'un an	3	83	2
Part à plus d'un an	93	20	21
- dont entre 1 et 5 ans	93	20	21
- dont à plus de 5 ans			